

**AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
relative au**

**Master mention Droit public, parcours "Droits de l'homme":**

Entre

L'Université Lumière Lyon 2,  
Sise 18, quai Claude Bernard – 69365 Lyon Cedex 07  
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER  
ci-après désignée « Université Lyon 2 »

*D'une part,*

et :

L'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,  
Sis 14 avenue Berthelot - 69365 Lyon Cedex 7,  
Représenté par sa directrice, Hélène SURREL  
ci-après désigné « Sciences Po Lyon »

*D'autre part,*

***Vu la convention d'association signée le 30 septembre 2015 par l'Université Lumière Lyon 2 et Sciences Po Lyon ;***

***Vu la convention de partenariat relative au master mention Droit public, parcours « Droits de l'homme » du 10 juin 2021;***

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

L'article 2, 3 et 5 de la convention d'application visé ci-dessus est modifiée comme suit :

***Article 2 : Organisation pédagogique et scolarité***

Les enseignements du Master mention Droit public, parcours Droits de l'homme sont assurés par des enseignants et enseignantes rattachés à la Faculté J.-V. Daubié Ils sont dispensés dans les locaux de l'Université Lyon 2.

Commission pédagogique et jury de diplôme :

La directrice ou le directeur de Sciences Po Lyon, ou sa représentante ou son représentant, participe à la commission pédagogique validant les dossiers de candidature, ainsi qu'au jury de diplôme.

Le diplôme est délivré par l'Université Lyon 2.

### Article 3: Prise en charge des heures d'enseignement

Sciences Po Lyon prend à sa charge 18 heures de cours magistraux dispensés dans le Master mention Droit public parcours Droits de l'Homme. La rémunération des heures faites par les autres enseignants-chercheurs, enseignantes-chercheuses, intervenantes et intervenants est à la charge de l'Université Lyon 2.

Le taux de prise en charge des heures est 1.5 HETD. Le coût de la prise en charge des 18 heures de cours magistraux par Sciences po Lyon est de mille cent-dix-huit euros et sept centimes (1118,07 euros).

Sur cette base, l'université Lyon 2 adresse au service Finances de Sciences Po Lyon un bon de commande au début de l'année universitaire et une facture une fois les heures réalisées. L'adresse de contact est : [finances@sciencespo-lyon.fr](mailto:finances@sciencespo-lyon.fr)

La facture sera réglée par Sciences Po Lyon par virement bancaire sur le compte de l'Université Lyon 2 dont les coordonnées bancaires figurent ci-dessous :

Identifiant nationale de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	69000	00001004332	66	TPLYON			

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1690	0000	0010	0433	266	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

**UNIV LUMIERE LYON 2                      AGENCE COMPTABLE**

### Article 5 : Durée

La convention est valide pendant la durée restante de l'accréditation 2016-2020 soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.

Les autres articles et annexes de la convention restent inchangés.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le

La Présidente de l'Université Lyon

La Directrice de Sciences Po Lyon

Nathalie DOMPNIER

Hélène SURREL